

SECTION AUXILIAIRE A L'ENFANCE

CONSIGNES RELATIVES AU STAGE D'INTEGRATION

RAPPORT DE STAGE

1. La forme

Le rapport doit contenir une couverture et une page de garde. Il devra inclure le carnet de stage dûment complété et signé par toutes les personnes concernées, ainsi qu'une copie de la convention signée.

Il ne s'agira, en aucun cas, d'un « copier-coller » de parties de texte préexistantes (site internet, travail, etc.). L'ensemble devra être relié en un seul document.

Le texte sera rédigé dans la police Times New Roman, taille 12, avec un interligne 1.5.

Une table des matières sera insérée en fin de rapport.

Le rapport de stage doit être écrit dans un français correct, en veillant à la grammaire et à l'orthographe.

Le rapport doit être rendu au plus tard (au secrétariat de l'IEPSCF Woluwe Saint Pierre) à la date de fin de l'unité d'enseignement (cf. calendrier horaire).

2. Le contenu

Le rapport doit comprendre **obligatoirement**, sous peine de ne pas être pris en considération (et donc d'échec du stage) :

1. une présentation de la structure d'accueil, avec un organigramme des différents services/postes.

2. une présentation résumée du stage selon un découpage quotidien, autrement dit un compte-rendu des tâches que vous avez exercées jour par jour, ainsi que les difficultés rencontrées et les solutions trouvées lors de la réalisation de ces tâches.
3. un compte-rendu détaillé **de minimum 2 activités réalisées** par l'étudiant durant le stage d'intégration, en développant :
 - la place occupée par l'enfant durant ces activités
 - le rôle précis joué par le stagiaire
 - le déroulement détaillé de l'activité, le lien de celle-ci avec le développement de l'enfant, son autonomie et sa socialisation
 - la position du stagiaire par rapport à l'équipe durant ces activités
4. une auto-évaluation de son rôle et de la manière dont le stagiaire a exercé ses fonctions d'auxiliaire à l'enfance durant le stage
5. une analyse constructive de sa place au sein de l'équipe durant le stage
6. une analyse constructive des interactions avec les enfants
7. l'identification d'un minimum de 3 éléments d'évolution entre le début de sa formation et la fin du stage d'intégration
8. la proposition des pistes d'action, de remédiation et d'évaluation de son action en tant qu'auxiliaire à l'enfance en justifier ses propositions.

Si le stage est réussi sur le terrain et si le seuil de réussite est atteint par le respect de tous ces éléments dans le rapport, il sera tenu compte des critères suivants pour la détermination du degré de maîtrise :

1. la capacité à développer différentes attitudes d'ouverture visant l'intégration dans un travail d'équipe
2. la qualité des observations
3. le niveau de pertinence de l'analyse
4. la qualité, la clarté et la structure de la présentation de l'expérience vécue
5. la pertinence de ses commentaires et la qualité des liens établis avec sa formation théorique et méthodologique.

3. Contact en cas d'urgence

En cas d'urgence, vous pouvez joindre M. Giuseppe NORCIA au numéro suivant :
0477. 92.53.15